

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de vous intéresser à notre belle discipline qu'est la gymnastique rythmique ainsi qu'à notre association.

Pour procéder à l'inscription de votre enfant son dossier devra comprendre :

- La fiche de renseignement remplie et signée (attention : 2 encarts sont à signer dans cette fiche)
- 1 enveloppe timbrée à votre nom et adresse si vous avez une adresse mail valide sinon 8 enveloppes
- 1 certificat médical précisant **apte à la pratique la Gymnastique Rythmique y compris en compétition**
- Le règlement total de la cotisation en fonction de la catégorie de pratique de votre enfant (voir fiche tarif)
- Le règlement de la licence (50 euros pour tous les adhérents, chèque distinct des autres)

Les règlements ne peuvent être effectués que par chèques, ceux-ci devront être libellés à l'ordre du RCNM.

Nous acceptons également :

- les bons loisirs CAF,
- la participation du CCAS de Nîmes aux activités de loisirs,
- les participations des comités d'entreprise (demandez votre attestation par mail),
- les coupons sport (des frais de gestion de 6 € seront ajoutés à la cotisation)
- les chèques vacances (des frais de gestion de 6 € seront ajoutés à la cotisation)

Prévoyez de faire un chèque de caution qui vous sera rendu lors de l'encaissement de l'aide (CAF = 64 €, CCAS = 90 €, autres = en fonction de l'aide)

ATTENTION : Sans nouvelles des différents moyens de paiement attendus, les chèques de caution seront encaissés 1 mois après l'encaissement du 1er chèque de cotisation et ne seront pas remboursés

Vu la difficulté pour récupérer les différentes pièces, aucun dossier ne sera accepté s'il est incomplet

***DOSSIER COMPLET = fiche d'inscription remplie et signée, enveloppe(s), certificat médical
et règlement complet par chèque***

La cotisation des nouvelles inscrites est entièrement remboursable sans aucune condition jusqu'au 30 octobre 2019 (soit jusqu'à 6 cours pour être sûre que cette activité convient à votre enfant).

La licence est remboursable jusqu'au 30 septembre 2019

Tenue vestimentaire :

Pour toutes les gymnastes en loisirs, et en gym éveil :

Tenue obligatoire = débardeur turquoise offert par le club, collant noir sans pied (à la charge des parents)

La tenue complète (veste et pantalon aux couleurs du club) est facultative et peut être commandée lors de l'inscription uniquement.

Pour les catégories gym formation, compétition et performance

Tenue obligatoire = débardeur turquoise et tenue complète (veste et pantalon aux couleurs du club) le tout offert par le club + collant noir sans pied (à la charge des parents) + location à l'année d'un justaucorps déterminé par

Rythmique Club de Nîmes Métropole

Stade des Costières - Avenue de la Bouvine - 30 900 Nîmes - tel/fax : 04.66.26.86.59

Section Rodilhan/Manduel : 3 Rue Albert Camus 30129 Manduel

Site internet : www.rythmiqueclub-nimesmetropole.com

mail : contact.rythmiqueclub.nimes@gmail.com

NAF : 9312 C / SIRET : 37956699500021 - Agréée Sport de par l'affiliation à la FFG



l'entraîneur (avec caution à verser). Les justaucorps pour les individuelles restent au choix des gymnastes et à la charge des parents.

ATTENTION : La même tenue ne pourra être fournie par le club qu'une seule fois sur la période 2016/2020. En cas de perte, de vêtement abîmé, ou de changement de taille, le rachat sera à la charge de la famille.

INSCRIPTIONS les mercredis et vendredis du 12 juin au 5 juillet

au bureau du club au stade des Costières pour toutes les sections :
 les mercredis de 14h00 à 19h30 et les vendredis de 17h30 à 19h30 (sauf le vendredi 21 juin)
 et le samedi 22 juin pendant la répétition du gala au Parnasse de 9h à 12h

Reprise de TOUS les cours : à partir du lundi 16 septembre 2019

COURS D'ESSAI

A la rentrée des cours d'essai seront mis en place les mercredis AM à Nîmes et Rodilhan
 et aux heures des cours prévus à St Gilles et Manduel
Renseignements détaillés sur notre site internet

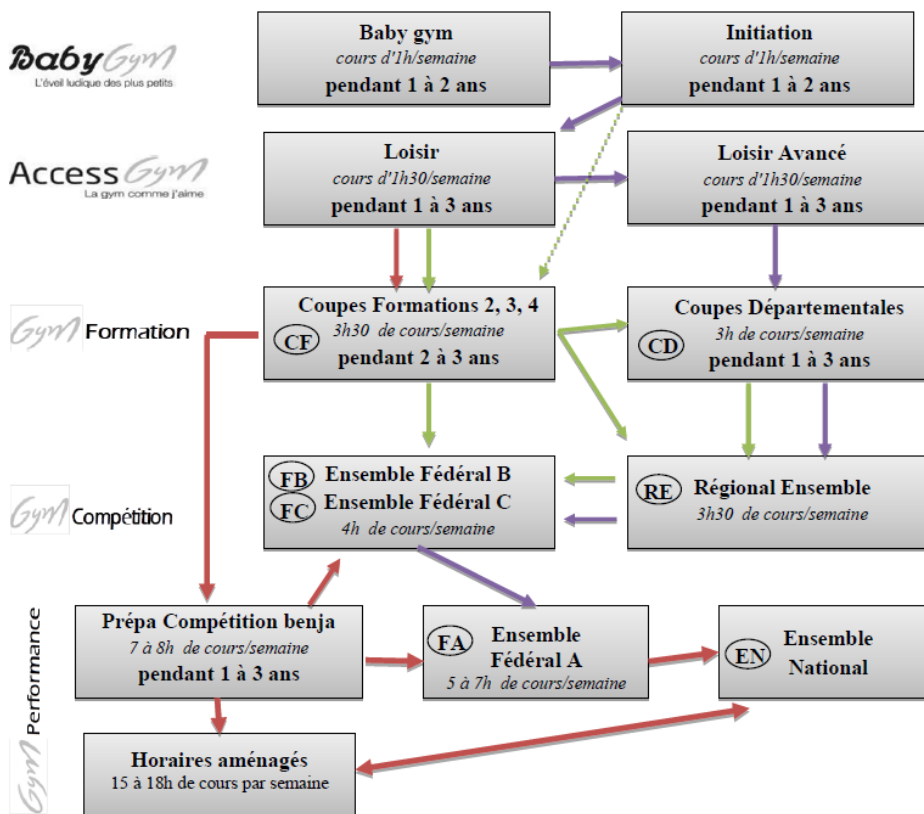
Reprise de TOUS les cours selon le planning : à partir du lundi 17 septembre 2018

Vous remerciant par avance de nous faire confiance, nous vous adressons nos sincères et sportives salutations.

Le Conseil d'Administration



Les différentes pratiques au sein du club



En fonction des qualités et des compétences, mais aussi de son envie, une gymnaste peut suivre (sauf exception) : le circuit violet → ou le circuit vert → ou le circuit rouge →

Dans la saison sportive toutes les gymnastes participent à 2 représentations dans le club (Décembre et Juin).

Et, en fonction de leur niveau de pratique :

- Les gymnastes en loisir et loisir avancé participent dans l'année à des tests internes au club
- Les gymnastes en CD participent à 2 compétitions départementales
- Les gymnastes en CF participent à 3 niveaux d'évaluation : club, départemental et régional (déplacement à la charge des parents)
- Les gymnastes en compétition et en performance peuvent participer, en fonction du niveau d'engagement et des sélections réalisées à chaque étape à :
 - 4 compétitions en individuel (de octobre à janvier) de niveau départemental, inter départemental, régional et national. Les déplacements en Occitanie sont assurés par les parents à leur entière charge. Les déplacements nationaux sont organisés entièrement par le club (déplacement, hébergement et repas) et sont pris en charge par le club à 70%, les 30% restants sont à la charge des familles.
 - 4 compétitions en ensemble (de février à juin) de niveau départemental, inter départemental, régional et national. Les déplacements en Occitanie sont à la charge des parents si les distances sont inférieures à 150 km. Au-delà le club organise à sa charge un déplacement en car avec obligation de participation pour toutes les gymnastes concernées. Les frais éventuels de repas ou d'hébergement restent à la charge des parents. Les déplacements nationaux suivent la même organisation que pour les individuels.